



**Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)**

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

[secretariat-afproselk@orange.fr](mailto:secretariat-afproselk@orange.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18/10/2017**  
**(PROCES-VERBAL)**

**Ordre du jour :**

1. Point d'étape sur la mise en place des commissions,
2. Préparation de la première spéciale d'élevage 2018 : Saint-Raphaël (avec EURO-CAT) le dimanche 18 mars 2018.

**Présentes :**

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS,
- Florence PRUVOST-DEWEVRE (secrétariat).

**Absente excusée :**

- Hélène HANSE,

**Absentes non excusées :**

- Anaïs BRION,
- Fabienne MATHIS.

Madame Marie-Noël GEHIN, présidente d'honneur (sans droit de vote) est invitée de droit mais ne rentre pas dans le quorum. Absente non excusée.

*Avec trois membres votants sur six, le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 21h00.*

### **1) Point d'étape sur la mise en place des commissions :**

Hélène HANSE ayant pris la peine de s'excuser de son absence, le Conseil d'Administration décide le report du vote sur le maintien des commissions et la possibilité d'inviter les membres du club qui s'y étaient inscrits<sup>1</sup> au conseil d'administration du mois de novembre (3<sup>ème</sup> mercredi du mois).

### **2) Préparation de la 1<sup>ère</sup> spéciale d'élevage 2018 – Saint-Raphaël le 18 mars 2018 :**

La première spéciale d'élevage « Selkirk » se tiendra le dimanche 18 mars 2018 dans le cadre de l'expositions féline TICA (jugements aux points + jugements traditionnels) de Saint-Raphaël organisée par EURO-CAT. Des séances de conformité seront également organisées. Compte-tenu des naissances de 2016, ce sont 20 chats au minimum que nous devons rassembler.

Cette exposition regroupe 200 chats. Il nous est demandé une inscription obligatoire en TICA pour les deux jours. Le statut de la salle nous interdit les ventes sur place (animaux, articles divers...) à peine de devoir indemniser l'exploitant (5,000,00€). Le sponsor d'EURO-CAT étant Royal Canin, il n'est pas possible pour AFPROSELK de se faire sponsoriser par un autre fournisseur d'aliments.

Françoise BOVAIS-LIEGEOIS souligne que le LOOF a rappelé, lors du séminaire des clubs de races du 24 septembre 2017, qu'il peut assurer un appui logistique en envoyant des courriers à tous les déclarants de naissance pour inviter à l'événement si les clubs de races le souhaitent.

Par ailleurs, et parce que la TICA est un événement habituel et pour ne pas déséquilibrer la manifestation (20 à 25 chats représentent entre 10% et 12,5% des effectifs totaux), EURO-CAT ne pourra pas nous garantir la priorité jusqu'à la date limite d'inscription (une inscription n'est considérée comme ferme d'une fois payée). Il serait donc souhaitable, notamment au vu de ce qui s'est passé avec la spéciale de Birac-sur-Trec, que nous libérions le club organisateur deux mois avant la clôture des inscriptions (soit le 18 janvier 2018). Passé cette date, l'organisateur ne nous garantirait plus la priorité d'inscription. Nous ferons un point régulier en décembre et janvier (sous réserve, naturellement que le site d'EURO-CAT soit actualisé et que les inscriptions soient ouvertes rapidement).

Sur le plan concret, EURO-CAT ne pourra fournir que la logistique de notre spéciale : salle, emplacements (nous aurons un carré dédié), juge (LOOF + TICA), créneaux horaires, podium et micro. Rien pour les récompenses (à l'exception des coupes de classement qui seront fournies par le sponsor) qui devront être pris en charge par AFROSELK, de même que l'accueil, l'organisation du briefing et du debriefing.

En espérant une participation de 20 à 25 Selkirk présents, il est proposé d'assurer le classement des 5 meilleurs, en plus des BIS et BIV habituels et de récompenser, comme à Paris, les lots « trois générations » et « d'élevage » ainsi que, le cas échéant, les deux meilleurs vétérans (un mâle et une femelle). Compte tenu des finances du club (l'achat des cadeaux peut se révéler très dispendieux), il est proposé de délivrer des diplômes pour les BIS et BIV (au lieu des coupes habituelles) avec un cadeau symbolique, d'autant plus que nous aurons une seconde spéciale à Charleville-Mézières le dimanche 18 novembre 2018.

Il est proposé que le 1<sup>er</sup> de la spéciale soit récompensé d'un ensemble « rideaux de cage + coussin + hamac + coussin », le deuxième : rideaux de cage + coussin), le troisième : hamac et coussin, les quatrième et cinquième = coussin ou hamac chacun.

---

<sup>1</sup> Mireille Barnaud et Patrice Hébert.

Dans certains clubs, les cocardes ont été « faites main » par les bénévoles (comme à Birac-sur-Trec par Xuan-Mai, la trésorière-adjointe de ISAL). Françoise BOVAIS-LIEGEOIS ayant proposé de contacter l'AFPL pour faire confectionner les cocardes des BIS, Florence Pruvost et Catherine ASPAR proposent de contacter plusieurs de leurs amies pour confectionner cocardes et cadeaux des chats classés (il faut leur envoyer des modèles pour vérifier la possibilité de les faire fabriquer à prix modique). La piste d'autres clubs organisateurs pourrait également être explorée car de nombreux éleveurs fabriquent également des articles pour chats et cela permettrait de faire sigler les cadeaux au nom du club.

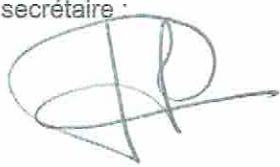

Katia ASPAR et Florence PRUVOST ayant fait observer que l'obligation de participation sur deux jours en TICA peut se révéler limitante sur le plan de la participation (en raison de sa cherté), il est proposé que le club offre une participation de 10,00€ par chat jugé le jour de la spéciale.

Après débat, le conseil d'administration décide :

- Que la priorité d'inscription pour la spéciale n'est garantie pour les Selkirk que jusqu'au jeudi 18 janvier 2018 minuit pour permettre à EURO-CAT d'équilibrer sa manifestation,
- Que les exposants auront un petit cadeau d'accueil,
- Que les BIS et les BIV auront un diplôme
- Que les BIS auront un cadeau symbolique en plus de leur diplôme et un cadeau d'un sponsor non alimentaire<sup>2</sup>,
- Que les BIV auront un cadeau d'un sponsor non alimentaire,
- D'autoriser la présidente du club à signer avec EURO-CAT la convention dans les limites ci-dessus votées,
- De faire un point d'étape sur les possibilités de confection des cocardes et le sponsoring pour les récompenses, ainsi que sur les potentialités de participation lors du conseil d'administration de novembre prochain,
- De prendre en charge, pour chaque chat jugé le jour de la spéciale, ses frais d'inscription à l'exposition (le chèque sera remis aux éleveurs participants sur état de jugements le jour de la spéciale).

### **3) Admission de nouveaux membres : Néant**

*L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration est achevé le 20/09/2017 à 22h00.*

Le 20/09/2017 La secrétaire :  Florence PRUVOST-DEWEVRE	Le 20/09/2017 La présidente :  Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
---	---

<sup>2</sup> Litière naturelle, articles de soin pour chats